PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 30 JUIN 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DE CITOYENNETÉ

vaulx en velin

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **23 juin 2016**

Compte rendu affiché le **30 juin 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **17 juin 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Oscar ARAZ, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER**

Objet :

16.06.0574
Versement d'une subvention dans le cadre d'une sortie scolaire

RAPPORT DE MADAME DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

La Ville a fait de l'éducation une priorité afin d'accompagner le développement, la réussite et l'épanouissement des enfants dès leur plus jeune âge.

Dans ce cadre, la municipalité souhaite soutenir les actions des écoles permettant aux élèves d'approfondir leurs connaissances et de participer à un projet collectif.

Au sein de l'école Jules Grandclément, afin de faire découvrir aux élèves un autre environnement que celui qu'ils côtoient quotidiennement, deux professeurs de classes de CM1 ont établi un programme d'enseignement sur les thèmes du Moyen-Age et de la Renaissance, avec des actions échelonnées sur l'année scolaire. Les objectifs pédagogiques visent à permettre aux élèves de développer leur esprit critique et d'acquérir des notions comme l'humanisme, l'art et l'architecture. Ces deux thèmes ont ponctué toute l'année et elles ont décidé d'organiser un voyage de deux jours vers les châteaux de la Loire.

Ce voyage prolonge donc le travail de l'année et sera l'occasion pour les enfants de découvrir les œuvres de notre patrimoine et de vivre une expérience de vie collective.

Le coût du séjour est de 166 € par élève. Une partie est financée par des actions menées au sein de l'école (tombola, vente d'objets), 90 € restent à la charge des parents.

Aussi, afin de réduire la participation financière des familles qui se sont beaucoup investies dans le projet et de permettre à tous les enfants de partir en séjour, la Ville propose de verser la somme de 300 € qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire.

La somme sera prélevée sur les crédits réservés du chapitre 65 article 6574.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- De verser une subvention de 300 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Approuve le présent rapport ;
- Verse une subvention de 300 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY